

DROITS VOISINS : EN UN CLIC L'ARGENT ÉTAIT SUR VOTRE COMPTE, MAIS NON...

Pour le SNJ autonome et Sud ce sera à part égale entre tous les journalistes *Ouest-France* et ceux des trois journaux de Loire.



Concernant les « non-détenteurs de la carte de presse » auteurs et/ou contributeurs de la diffusion des contenus, le couperet tombe.

Lors de la réunion du 26 mars, la direction refuse la demande de la CGT de négocier par ailleurs, pour les secrétaires d'agence, les community manager, les monteurs vidéo, les documentalistes, les iconographes et les graphistes. Une fois de plus la notion de communauté rédactionnelle a du mal à se faire reconnaître. La CGT continuera son combat car les droits voisins sont différents des droits d'auteurs et s'exercent indépendamment.

Nous dénonçons ceux qui, dans leur profession de foi, rappelaient combien ils s'inquiétaient de tous les autres métiers. Vous jugerez par vous-même.

Nous dénonçons ceux qui, dans leur profession de foi, rappelaient combien ils s'inquiétaient de tous les autres métiers. Vous jugerez par vous-même.

Quant à la répartition de la somme en question, ce sujet n'est toujours pas réglé en interne. Alors que la rétroactivité remonte à 2019 et ce parce que le SNJ n'a pas souhaité valider les 19 % que proposait pour finir, la direction à fin 2023. La CGT souhaitait conclure cet accord *Ouest-France* et reprendre une nouvelle négociation en 2024. Cela aurait permis aux journalistes *Ouest-France* de recevoir environ 1 200€ fin 2023.

Jeu de pouvoir. Le secrétaire général du SNJ autonome, mène la négociation et prend le dessus sur le SNJ *Ouest-France*. Ceci bien évidemment à son avantage, salarié du *Courier de l'Ouest*, et logiquement des journalistes de son titre. Ou cela servirait-il ses ambitions personnelles au niveau national ?

Le nerf de la guerre : l'url ouestfrance.fr est la même pour tous les titres de presse quotidienne du groupe, stipule le SNJ autonome, et estime que la redistribution doit être négociée sur l'audience globale et ce à part égale entre chaque journaliste quel que soit son titre.

Cela engendre automatiquement la baisse du montant pour les journalistes *Ouest-France* qui viendrait compenser le montant à la hausse des journalistes des JDLO. Qu'en pensez-vous chers journalistes *Ouest-France* ?

Et quid de ceux qui sont partis de l'entreprise ayant déjà reçu leur solde de tout compte ? Vos élus journalistes des quatre titres décideront-ils de leur reverser cette part ou plutôt de la remettre au pot commun de ceux qui sont toujours en poste ? Eux aussi ont contribué à l'audience !

En revanche, les licences commerciales n'entrent pas dans l'assiette des répartitions du droit voisin. Qu'en est-il de ceux qui contribuent à cette part commerciale ? Des invisibles de plus.

Les élections professionnelles sont faites, vous avez voté pour vos représentants syndicaux journalistes, la CGT ne sera donc plus autour de la table.

AU FAIT, AVEZ-VOUS ÉTÉ CONSULTÉS ? •